



AVIS

OBJET : Ordonnance temporaire de Police – Fermeture de voiries en cas de neige ou de verglas

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 26 octobre 2023 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la fermeture des voiries suivantes en cas de neige ou de verglas :

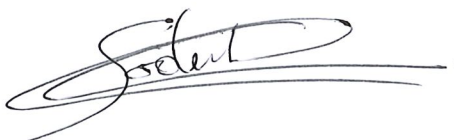
- Avenue Henri Lepage
- Clos du Relais
- Rue de Genval
- Rue des Templiers (entre la rue Dolimont et la rue de Genval)
- Rue d'Angoussart
- Avenue du Guêret
- Avenue de la Cigogne
- Rue du Saffetiau
- Rue Joseph Francis
- Rue du Poilu, du rond-point à la rue Provinciale
- Avenue Belle Horizon
- Montagne d'Aisemont
- Avenue du Champs de Course, depuis le bois de la Pierre
- Rue du Bois l'Abbé
- Venelle aux Ifs
- Venelle aux Bouleaux
- Rue Acreman
- Rue Jadot, du n° 16 au bas de la rue

- Tienne des Français
- Rue Géry Everaets, du n° 65 au bas de la rue
- Rue de la Scavée
- Tienne du Sarment
- Tienne des Coteaux
- Drève de Stadt
- Chaussée d'Ottembourg
- Montagne du Godru
- Chemin de la Ferme des Morts
- Rue du Petit Sart
- Rue de la Haie

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 6 novembre 2023

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Anne MASSON